Stupeur et incompréhension !
Quand l'ETAT acceptera-t-il de reconnaitre les conséquences des essais nucléaires sur la santé ?

À quelques heures de l'examen en commission, et contre toute attente, le gouvernement a annoncé qu'il ne pouvait plus soutenir la proposition de loi. Il s'y était pourtant engagé lors de son premier passage à l'Assemblée nationale, en janvier 2026, puis au Sénat, le 28 mai 2026.

Aujourd'hui, Madame Vautrin, ministre des Armées, revient sur la présomption irréfragable et sur l'indemnisation des ayants droit, alors que, depuis trois ans, les travaux de la commission parlementaire ont mis en évidence les conséquences des essais sur la santé et la vie des travailleurs et des populations concernés.

Depuis 25 ans, les adhérents et les responsables de l'AVEN se battent, avec leurs familles, pour faire reconnaître les droits de toutes les victimes, quelles qu'elles soient.

Décidément, l'État semble refuser d'accorder la moindre reconnaissance aux travailleurs civils et militaires concernés sans oublier les appelés du contingent qui n'ont tiré aucun bénéfice matériel de leur séjour, mais ont subi les conséquences directes : des contaminations aux effets parfois dévastateurs des années plus tard, une espérance de vie réduite et un avenir compromis pour eux, leurs enfants et leurs familles. Dans les années 1970, ils n'avaient reçu en contrepartie qu'un voyage à Tahiti et une solde d'environ 50 francs.

Aujourd'hui, l'État réclame une modification de la loi, sans préciser laquelle. Cette demande entraînerait une deuxième lecture au Sénat, puis un dernier examen à l'Assemblée nationale. Ne s'agit-il pas d'un moyen de gagner du temps, alors que les travaux parlementaires devraient s'interrompre d'ici trois mois ? Les délais semblent impossibles à tenir, et la proposition de loi risque d'être renvoyée aux calendes grecques.

Le gouvernement est sans doute préoccupé par le coût des conséquences de cette loi, ce qui pourrait expliquer ce revirement. Pourtant, les députés ont déjà largement évalué cette dépense, qui s'étalerait sur au moins une décennie, voire quinze à vingt ans. Elle aurait été bien plus importante si les indemnisations avaient été décidées dès les années 1970 ou 1980. Depuis, de nombreux vétérans sont décédés sans jamais avoir appris que leur maladie pouvait être liée aux essais. Ils sont des milliers à ne jamais pouvoir demander réparation, et certains n'ont plus de famille en mesure de le faire.

Soyons honnêtes : la reconnaissance ne concernerait qu'une infime partie des victimes potentielles, d'autant que la liste des maladies reconnues est loin d'être exhaustive.

Je m'interroge sur ce revirement soudain et sur la volonté de supprimer la présomption irréfragable. Depuis trois ans un travail colossal a été effectué et salué par tous les députés et tous les acteurs de ce dossier reconnaissant les conséquences sur la santé. Alors pourquoi au dernier moment, quelques jours avant un vote démocratique, l'Etat fait-il marche arrière ?

Il est temps d'avancer et d'évoluer vers une plus juste indemnisation envers la population polynésienne et envers les vétérans. N'écoutons pas les propos de ceux qui ne seront jamais indemnisés et qui sont emprunts d'amertume ou de jalousie. Leurs arguments n'ont pas été retenus jusqu'à ce jour, et il est temps de se tourner vers l'avenir.
Nous sommes en 2026, 60 ans après le premier tir à Mururoa et le risque irréfragable et l'indemnisation des ayants-droits est un premier pas vers la réconciliation et l'apaisement.

Je compte sur l'ensemble des groupes parlementaires pour voter contre tous les amendements qui seront proposés lors de la discussion en salle plénière et de voter cette Loi telle qu'elle a été votée au Sénat sous peine d'anéantir trois années de travail.

Cette loi a été rédigée et adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, avec toutes les précautions nécessaires. Je tiens à saluer Mereana Reid Arbelot et Didier Le Gac pour leur engagement et leur travail.
Et je soutiens au nom de l'ensemble des adhérents de l'AVEN cette proposition dans son intégralité.

Françoise GRELLIER
Présidente de l'AVEN
presidente.aven@gmail.com